



# Le Vaudoué



## Mairie du Vaudoué

1, rue des Palais - 77123 Le Vaudoué  
01 64 24 50 10  
accueil@levaudoue.fr  
www.levaudoue.fr

# Le Messenger 2024



**Pays de  
Fontainebleau**  
Communauté d'agglomération

N° 77



## SOMMAIRE

Éditorial .....	1
Dans le village .....	2 à 17
Les finances du village .....	18 à 19
Dossiers .....	20 à 26
Associations .....	27 à 32
Au fil du temps .....	33

*Un grand merci à toutes et tous pour  
votre contribution au "Messager 2024"*

## Rédacteurs du MESSAGER 2024

Brigitte FOURNIER  
Laurent JOSEPH  
François GIRAUD  
Aurore TOURNIER  
Valérie GALLIER  
Marie-Claude LEBLOIS  
Laure-Hélène PREVOST  
Valérie BAURENS  
Sylvia THIROT-DEPENTIS  
Michel CALMY  
Gosia BIEN  
Christophe CALMEL  
Joëlle DESMEYTER  
Olivier COLIN  
Sylvie HAMART  
Yves BONNEVILLE  
Amandine BONNERY  
Laura VERMET  
Louise CHARPENTIER  
Didier BUGUINET  
Isabelle SADDIER  
Jacques LASKAR

## Photos

Valérie BAURENS

## Directeur de la publication

Michel CALMY

## Conception et mise en page

Christophe CALMEL  
Julien MAILLARD 



## Chères Valdéennes, chers Valdéens

Nous entamons la deuxième moitié du mandat municipal que vous nous avez confié en 2020. Cela nous invite à regarder ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à achever ou entreprendre. Sans doute aussi à voir plus loin, au-delà de la simple durée de ce mandat en cours.

À la lecture de ce nouveau « Messenger » vous découvrirez la vie de votre village, ainsi que de multiples informations. Il complète notre site Internet, « levaudoue.fr », et notre newsletter. Cette dernière a du succès et vous pouvez toujours vous y abonner, si ce n'est déjà fait, afin de la recevoir à chaque parution dans votre messagerie.

Nous sommes engagés sur bien des projets.

Les travaux se prolongent sur notre école, le périscolaire et nos divers bâtiments. Nous sommes également attentifs aux logements appartenant à la commune et que nous remettons en location non sans les avoir améliorés avec pour but : confort et économie d'énergie.

Le projet de la « maison Hameau » prend forme avec notre partenaire Habitat 77 et les travaux devraient démarrer avant la fin de cette année. Le permis de construire est en cours de validation.

L'équipe municipale est mobilisée dans l'élaboration de notre futur PLUi (Plan local de l'urbanisme intercommunal). Notre volonté est de s'inscrire dans une dynamique de croissance démographique maîtrisée afin d'éviter la fermeture d'une classe, sans dénaturer notre village rural et le mode de vie que nous avons choisi. Nous pensons aussi à nos commerces et services qui animent notre village. Nous n'ignorons pas un certain développement touristique qui s'impose désormais à nous, mais souhaitons le maîtriser par des textes de longue durée, autant que par des décisions au fil de l'eau.

Afin de préserver la forêt, et ne pas empiéter sur des zones naturelles, les nouveaux logements trouveront leur place dans le tissu urbain existant dans le cadre d'une densification vivable et de qualité. Nos deux zones à urbaniser, dites zones 2AU, vont ainsi retrouver en très grande partie une destination de zones naturelles.

Ces travaux sur le PLUi seront l'occasion de nous retrouver lors de réunions publiques où vous pourrez donner votre avis sur les choix proposés.

Concernant notre église, notre maître d'œuvre, architecte des monuments historiques, nous remettra son diagnostic au printemps. Celui-ci sera suivi par une proposition de travaux à entreprendre, et de recherche de subventions par des participations publiques autant que privées.

Notre futur contrat rural est en cours d'élaboration. Il intégrera la sécurité routière, la fin de l'aménagement de la place Pasteur et de la rue des Templiers. Cela aura des implications sur les rues adjacentes et singulièrement la rue des Acacias, qui dessert plusieurs centres de vie et d'intérêts. Le département a d'ailleurs refait cette année la rue des Templiers dans sa partie sud.

L'antenne téléphonique sera prochainement installée sur son emplacement définitif à l'écart du bourg, et son alimentation électrique est déjà en place. La fibre continue d'être raccordée et la carte finale doit être revue afin d'éliminer les quelques endroits du village encore inaccessibles.

Tous ces projets ainsi que le fonctionnement de nos services se financent dans un strict respect budgétaire et en prolongeant le désendettement de notre commune amorcé depuis trois ans.

Le village, c'est aussi son cadre de vie. La loi APER (zones d'accélération des énergies renouvelables) nous a permis de préciser nos choix quant à l'implantation de nouvelles installations. Certains d'entre vous ont participé à l'élaboration du document que nous avons produit. Qu'ils en soient remerciés.

Les liaisons douces restent un axe de notre volonté d'aménagement de notre village, quel que soit le mode de déplacement choisi. Nous avons ainsi ouvert deux accès aux piétons au parc du Nid-Corbin.

Le projet de rétablissement du chemin entre la route de Boissy-aux-Cailles et le parc du Nid-Corbin est en bonne voie. Il permettra en outre l'accès au massif forestier des « Terres rouges » où nous envisageons dans un cadre privilégié une activité pédagogique pour nos enfants.

La lutte contre les dépôts sauvages, qui sont une atteinte à l'environnement autant qu'aux règles d'urbanisme, va se poursuivre : véhicules, caravanes, cabanes et autres ne respectant pas ces règles doivent aussi disparaître.

Notre trophée « Zéro phyteau » est désormais accroché avec fierté à la mairie. Un projet d'enherbement du cimetière prolongera cette volonté écologique de moindre utilisation de produits phytosanitaires.

L'année 2024 sera aussi l'année du souvenir et de la commémoration, singulièrement des 80 ans de la libération de 1944, ainsi que de la chute de l'avion Lancaster dont les jeunes soldats reposent dans notre cimetière. Je vous invite à participer nombreux à ces cérémonies.

L'année 2024 sera également sportive, tant au niveau national que local, avec entre autres la reprise de la course des 16 km verts du Vaudoué. Nos enfants ont su célébrer le sport grâce aux magnifiques panneaux peints qu'ils ont réalisés et que nous pouvons admirer au parc du Nid-Corbin, embelli par la plantation d'un verger de 22 nouveaux arbres fruitiers.

Les agents municipaux, administratifs, techniques, périscolaires sont à nos côtés, à votre service et avec dévouement. Il convient de les saluer ici pour le travail accompli et le lien social qu'ils tissent entre nous.

Vos associations, vos élus, vos bénévoles, le CCAS déploieront encore cette année, pour vous, bien des activités qui sont autant de facettes de notre « vivre ensemble ». Je les laisse les présenter à travers les pages de ce nouveau « Messenger », dont je vous souhaite bonne lecture.

*Michel Calmy, maire du Vaudoué, et toute l'équipe municipale*





## Du nouveau pour le Noël de nos aînés

Noël, c'est la fête la plus attendue par tous : les enfants, les parents, mais aussi par les aînés.

Notre commune avait pour habitude d'attribuer aux Valdéens ayant atteint l'âge de 70 ans, des « bons de Noël » dont le montant était de 60 €. Ces bons étaient à utiliser auprès de deux partenaires du village : la pharmacie Vignon et l'épicerie Tagada.

# POUR NOS AÎNÉS



Pour l'année 2023, nous avons renouvelé les traditionnels « bons de Noël » en les ramenant à une valeur de 30 € et confirmé les partenaires habituels, une manière de soutenir le commerce local tout en faisant plaisir à tous.

En complément, nous avons choisi de préparer pour chacun de nos aînés un « colis de Noël », composé de spécialités locales choisies auprès des producteurs du territoire du Gâtinais.



Ces producteurs, nous les avons rencontrés un peu plus tôt, les 23 et 24 septembre, au grand pique-nique du village du Parc (Parc naturel régional du Gâtinais français), à Chamarande.

Nous avons échangé avec eux sur leur savoir-faire, testé leurs produits et finalisé nos choix.



C'est donc 150 « colis de Noël » qui ont été soigneusement préparés et que nous avons remis aux aînés à leur passage organisé en mairie, privilégiant ainsi un moment de convivialité et d'échange, l'occasion de préserver le lien social.

Cette nouveauté, si elle fait l'unanimité, sera renouvelée chaque année, avec sans doute de nouveaux producteurs.



Ces spécialités, vous les connaissez sans doute déjà pour la plupart : « La soupe de cresson de fontaine », spécialité de La Cressonnière Sainte-Anne, la « menthe poivrée de Milly » de L'Herbier de Milly, le « pâté de poulet au miel et raisins » de la ferme La Volaille prunaysienne, le « miel du rucher de Chamarrande » et le savon artisanal de « La Savonnerie du Gâtinais ». Une merveilleuse occasion de parcourir ou découvrir notre territoire gâtinais.





## L'embellissement du Village

### FLORAL



Lavandes place du Souvenir



Bacs à fleurs, rue de la Croix Blanche



Le puits place du Souvenir

## JEUX OLYMPIQUES



Écuyère et foot par Keissy et Ethan

La natation par Neva et Clara



Escrime et haltérophilie par Heloïse et Liou



Escalade et gymnastique par Wanda et Iris



## Une équipe administrative renouvelée

À la suite du départ de Valérie, partie rejoindre sa Bretagne, et de Flora, promue au département de Seine-et-Marne, nous avons eu le plaisir d'accueillir en automne *Charlotte Poitevineau* et *Angélique Cadin* au sein de notre équipe administrative.

Charlotte, secrétaire générale des services, a la responsabilité de la gestion administrative de la mairie, de l'encadrement des équipes et de l'organisation des élections. Charlotte connaît bien le village pour y avoir vécu toute sa jeunesse et nous apporte son expérience acquise auprès de la mairie de Fontainebleau.



Charlotte  
Poitevineau

Angélique  
Cadin

Angélique, précédemment à Bourron-Marlotte, partage avec Stéphanie Pierron les fonctions d'accueil en mairie (état civil, activités périscolaires, prises de rendez-vous...) et se forme auprès de Stéphanie sur les procédures d'urbanisme. Angélique a également la charge de la préparation et du suivi des projets communaux et des conseils municipaux, ainsi que du secrétariat du CCAS (Centre communal des actions sociales).

***Nous sommes déjà impressionnés par la bonne entente et la motivation de Stéphanie, Charlotte et Angélique.***

## Environnement

Chaque saison nous apporte son lot de catastrophes naturelles, de records de chaleur battus en été, d'incendies, de sécheresse, et en hiver d'inondations... Ces phénomènes climatiques sont multifactoriels, ils ne sont pas une fatalité qui doive nous laisser passifs, et nous nous devons, ne serait-ce que pour les générations futures, de mettre tout en œuvre pour réduire l'impact de l'activité humaine.

Il y a des niveaux d'action individuels et collectifs. Au niveau de notre commune nous agissons à plusieurs niveaux.

-> Limiter l'artificialisation des sols en intégrant dans la réflexion urbanistique la loi ZAN de 2021 (objectif d'atteindre le

« zéro artificialisation nette des sols » en 2050) : végétalisation du cimetière et des trottoirs que l'on garde enherbés, gestion de l'eau de pluie à la parcelle... ce qui est à la fois bon pour les nappes phréatiques et la biodiversité. Dans le même esprit la tonte raisonnée qui réduit le travail des employés (qui sont déjà bien sollicités) et l'impact sur la biodiversité.

-> La réduction de l'éclairage public nocturne (et son extinction totale en été) participe de la même logique : économie d'énergie (et financière !), effet positif sur la flore et la faune nocturne.

Nous nous sommes tout au long de l'année impliqués dans les nombreuses commissions (auprès d'associations valdéennes comme AdV et C3Pi) pour protéger la forêt qui est notre patrimoine commun d'une sur-exploitation qui pourrait nuire à son équilibre.

Un gros travail a été accompli pour mettre en avant dans le « Plan Vélo » de la CAPF les pistes cyclables au départ du Vaudoué qui devront nous permettre de pratiquer vélo-loisir et utilitaire en toute sécurité.

Enfin la plantation d'arbres fruitiers et d'ornementation complète l'embellissement du stade du Nid-Corbin.

## La loi APER (votée le 10 mars 2023) nous a bien occupés tout le dernier trimestre 2023 :

Cette loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables nous imposait de déterminer pour le 06 décembre 2023 au plus tard les zones où nous avons l'intention d'implanter un outil de production d'énergie renouvelable. Ceci après avoir consulté les habitants de la commune et délibéré en conseil municipal. Ce qui fut fait.

Et il faut remercier celles et ceux qui ont pris le temps de nous apporter leurs réflexions que nous avons prises en considération.

En conclusion nous avons donc décidé en conseil municipal de nous limiter :

- à la géothermie : l'ensemble des espaces déjà urbanisés

- au solaire photovoltaïque ou thermique sur toitures :

. L'ensemble des espaces urbanisés, sous réserve de leur intégration au vu des recommandations paysagères et architecturales élaborées par le Parc et ses partenaires

. L'ensemble des toitures des bâtiments agricoles et de leurs dépendances hors espace urbanisé.

Ce qui exclue les méthaniseurs, les éoliennes et un barrage hydro-électrique sur l'École !

***Mais il faut bien comprendre que seule la maîtrise de la production d'énergie, qu'elle soit renouvelable ou fossile, pourra réduire notre empreinte énergétique, et là c'est l'affaire de tous et de chacun.***

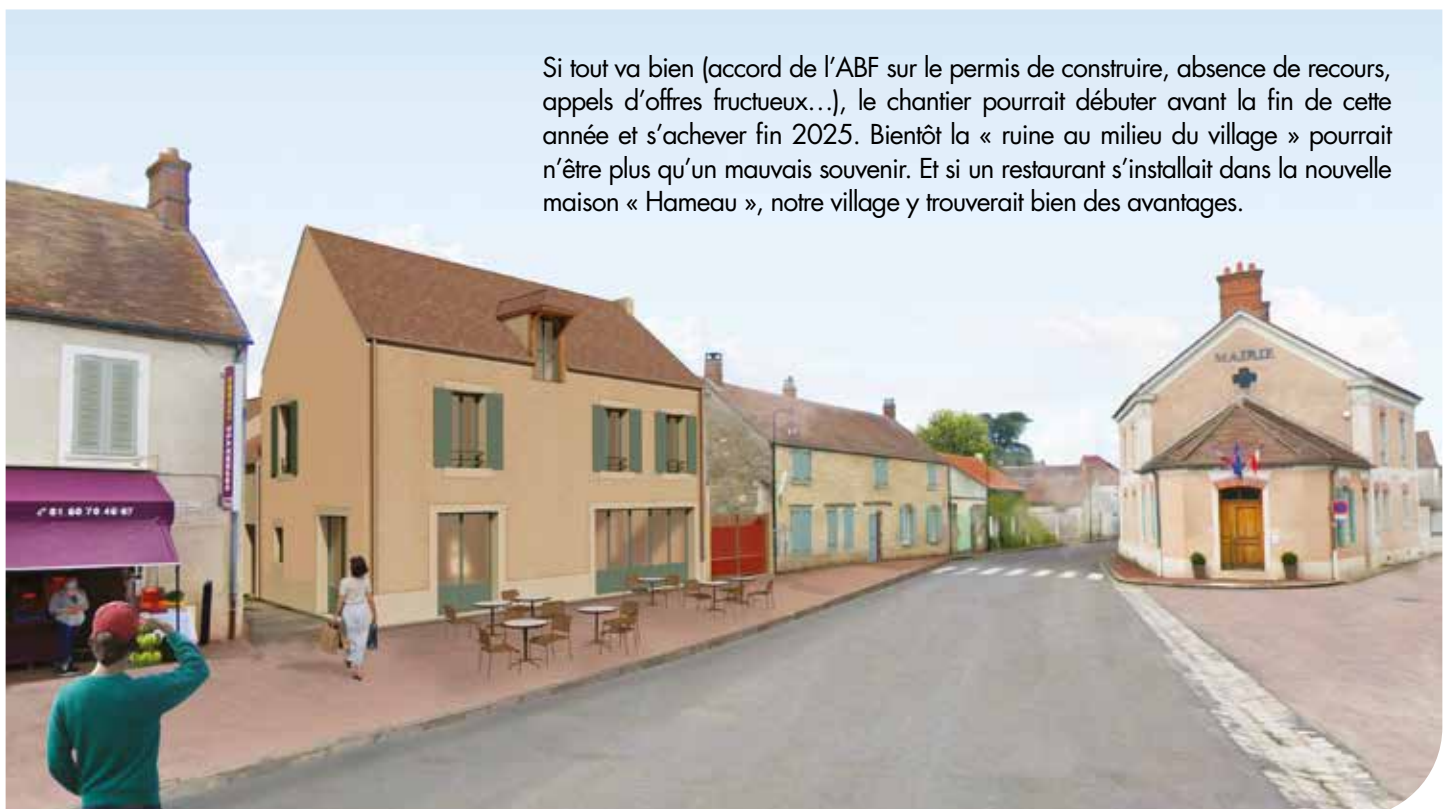


## Que devient la maison "Hameau" ?

La maison «Hameau» est la maison en ruine qui est en face de la mairie. Elle tient son nom de son ancien propriétaire, Gilbert Hameau, une personnalité bien connue dans le village, qui est décédé en 2011. La maison «Hameau» et son terrain (environ 1700 m<sup>2</sup>) ont fait l'objet de différents projets architecturaux qui n'ont pas abouti. Aujourd'hui, un nouveau projet est en cours, géré par Habitat 77, un opérateur immobilier bien implanté en Seine-et-Marne. Ce projet prévoit de reconstruire la maison principale et de construire deux bâtiments neufs sur le terrain en gardant le plus possible d'espace vert. Chaque bâtiment, en forme de longère, assez typique de l'habitat de notre territoire, abritera deux logements T5 avec terrasse et jardin. Cf. plan masse ci-dessous.

La maison d'origine sera reconstruite dans le style traditionnel du village, la lucarne et les ouvertures actuelles seront replacées sur la nouvelle façade qui sera recouverte d'un enduit classique à la chaux. La toiture sera en petites tuiles plates de pays. Cf dessin d'architecte ci-dessous. "Cabinet SCAR"

Le rez-de-chaussée accueillera un service ou un commerce. Pourquoi pas un restaurant ? Pour cela une extension est prévue le long de la ruelle de l'Image, pour la cuisine et le stockage. Le restaurant aura deux terrasses, l'une à l'est, en face de la mairie, l'autre à l'ouest.



Si tout va bien (accord de l'ABF sur le permis de construire, absence de recours, appels d'offres fructueux...), le chantier pourrait débuter avant la fin de cette année et s'achever fin 2025. Bientôt la « ruine au milieu du village » pourrait n'être plus qu'un mauvais souvenir. Et si un restaurant s'installait dans la nouvelle maison « Hameau », notre village y trouverait bien des avantages.



Dans le village

## Vin chaud

Rien de tel qu'un vin chaud au son du carillon de M. Hervé Gourioux pour se réchauffer.

Un grand merci aussi à Éric Rossi pour les lumières qui ont éclairées notre église et à Stéphanie Delorme pour la décoration des sapins de Noël.



# FESTIVITÉS

## Vide-greniers



Cette année encore le soleil est venu chiner sur notre vide-greniers... accompagné, bien sûr, de nombreux visiteurs !





## Les vœux du Maire

Nous nous sommes retrouvés le 27 janvier pour les vœux du Maire.

Après avoir remercié toutes celles et tous ceux qui par leurs actions participent à la vie de notre village, M. le Maire, a fait un point sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire...

Des habitants du Vaudoué bien sûr mais aussi des villages voisins, ainsi que de nombreux élus nous ont fait le plaisir de leur présence.



## Cérémonie du 11 novembre

Comme à l'accoutumée, les Valdéens se sont rassemblés autour du monument aux morts le 11 novembre dernier. La lecture des noms inscrits sur le monument a été faite par trois élèves du cours moyen de l'école.

Cette cérémonie a été marquée par une nouveauté : en plus des noms inscrits sur le monument, les noms des soldats morts pour la France au cours de l'année ont été cités.

Il en sera désormais ainsi à chaque cérémonie du 11 novembre.



Enfin, l'Association des anciens combattants prépare, en liaison avec la mairie, la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire du crash d'un Lancaster de la Royal Air Force sur le territoire de la commune.

**Cette cérémonie aura lieu le matin du 5 mai 2024 au cimetière du Vaudoué.**

## La bibliothèque municipale

Nous remercions chaleureusement Maryvonne pour sa bonne humeur et sa disponibilité à la bibliothèque. Brigitte a pris la relève en tant que responsable. Deux bénévoles du Vaudoué sont venues renforcer les effectifs : Annie et Christine.

La bibliothèque continue à accueillir les enfants de l'école un lundi par mois pour qu'ils choisissent un livre, les maternelles viennent écouter une histoire.

Cette année, la bibliothèque s'est associée aux parents d'élèves qui organisaient le marché de Noël et a proposé une animation avec des ateliers de cirque, encadrés par des professionnels (les Baladins des étoiles). Petits et grands ont pu exercer leurs talents.

De nouveaux adhérents arrivent régulièrement du Vaudoué ou des villages alentour. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Avant les fêtes nous avons fait l'acquisition d'une cinquantaine d'ouvrages pour les grands et les petits. Venez les découvrir les jours de permanence.

Annie, Brigitte, Christine, Laurence, Marianig et Rolande seront ravies de vous y accueillir.

**Meilleurs Vœux à tous pour cette nouvelle année.**



### Horaires :

- Lundi 16h30 à 18h00
- Mercredi 10h00 à 12h00
- Samedi 10h30 à 12h30

## Restez informés sur votre village !

### 1, 2, 3... la Lettre numérique mensuelle de la mairie fête ses trois ans.

Vous pouvez consulter chacune d'entre elles dans la rubrique « Restez informés » du site Internet de la commune, et prendre ainsi connaissance de l'histoire et des photographies des événements de votre village depuis février 2021.



Le nombre d'abonnés continue régulièrement d'augmenter ; 22 personnes supplémentaires se sont ainsi abonnées depuis l'année dernière à la même époque. De 52 abonnés à son lancement, nous sommes maintenant **159 à recevoir** vers le 15 de chaque mois l'agenda des activités valdéennes futures, les événements qui ont eu lieu dans notre village, les projets en cours, les informations utiles...

Rapide à lire grâce à ses photos et à sa taille réduite, cette lettre numérique est un moyen facile de garder **un lien permanent avec la vie du village**, de se sentir non pas un simple habitant mais une Valdéenne ou un Valdéen. Bien entendu, les abonnés non-valdéens sont aussi les bienvenus !

N'attendez plus, allez sur le site [www.levaudoue.fr](http://www.levaudoue.fr), rubrique « **Abonnement à la lettre de la mairie** » (voir schéma ci-dessus).

Pour s'inscrire, il suffit de saisir votre adresse électronique (e-mail), votre nom et votre ville.



## Fabrication des Bancs

Il semble que les bancs que la municipalité a installés dans le village soient assez appréciés.

Vous avez certainement remarqué qu'ils portaient chacun une inscription gravée sur la barre supérieure du dossier.

Vous aurez sans doute reconnu l'allusion !

« *Les amoureux qui s'écourent ...* », tiré d'une chanson de Georges Brassens, de même que « *A l'ombre du cœur de ma mie...* ».

« *Je suis un soir d'été* », vient d'une chanson de Jacques Brel.

Tout le monde aura reconnu l'allusion au « *Petit Prince* » de Saint-Exupéry : « *S'il te plaît dessine-moi un mouton* ».

Quant au dernier banc, « *Un banc pour les grands* », il s'agit en fait du premier fabriqué, qui avait été jugé trop grand !

Une prochaine fournée de cinq bancs sera bientôt installée.

Sur chacun également une petite phrase poétique...

A vous de deviner...

**Affaire à suivre...**



BANCS  
PUBLICS



## “Chemins et cheminements”, la boucle est bouclée !

Lauréat de l'appel à projet lancé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF), Le Vaudoué a créé deux itinéraires de petites promenades (4 à 5km) sur son territoire. L'une fait le tour du village, c'est la promenade balisée en rose, l'autre fait le tour de la Montagne Blanche, elle est balisée en bleu ciel. Voir le plan ci-dessous.



**Pour ne pas se perdre une carte est visible sur un mini-kiosque installé place Pasteur et un dépliant est disponible en Mairie.**

Et pour ne pas se tordre les chevilles dans l'ascension de la Montagne Blanche, le haut du chemin a été réaménagé, en canalisant des eaux de ruissellement ce qui devrait éviter que les ravinements ne dégradent trop vite le revêtement. Mais attention à la descente pour les deux-roues, il faut passer sur le côté pour éviter les caniveaux. Une signalétique sera prochainement mise en place.



C'est le PNRGF qui a largement subventionné ces réalisations (environ 15 000 euros).

Qu'il en soit remercié. Il faut aussi remercier les bénévoles et les élus municipaux, qui ont beaucoup fait :

- le dossier de réponse à l'appel à projet,
- les plans et les textes,
- le mini-kiosque,
- le balisage,
- le dossier de demande de subvention et ses 11 « éco-conditionnalités » à satisfaire pour obtenir le taux maximum de subvention.

Et enfin un grand merci à toute l'équipe du PNRGF pour son accompagnement technique et son enthousiasme communicatif. Son énergie et sa ténacité auront été précieuses pour que ce projet « Chemins et cheminements » connaisse l'accomplissement dont tout le monde peut bénéficier aujourd'hui.

Bonnes promenades à toutes et tous, petits et grands !



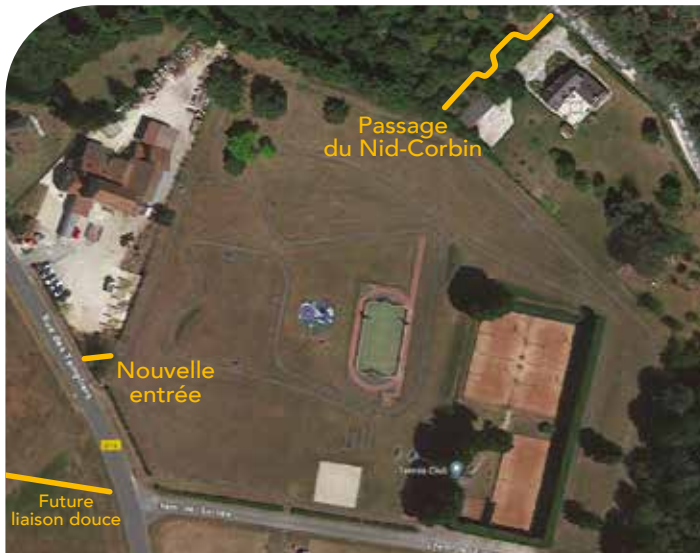
## Du nouveau au Parc du Nid Corbin !

Qui ne connaît pas le Parc du Nid-Corbin ? Au sud du village, à gauche en allant vers La Chapelle-la-Reine. Son City-stade, son parcours-santé, son terrain de pétanque, ses tennis, sa table de ping-pong, ses nouveaux bancs à l'ombre des arbres, son verger récemment augmenté de 8 arbres fruitiers supplémentaires donnés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, ses fresques olympiques peintes par les enfants de l'école... Un terrain de jeu magnifique partagé en toute saison par les jeunes et les moins jeunes qui viennent y trouver fraîcheur, détente, amitié, loisirs, sport, nature...



Jusqu'à aujourd'hui on y allait par la rue des Templiers. On était exposé aux voitures qui continuent à rouler un peu trop vite sur la route départementale malgré les ralentisseurs installés par la Mairie, et ensuite on prenait le chemin de l'Europe en faisant un détour pour entrer.

Cet accès était dangereux et un peu longuet ! Ça ne pouvait pas durer !



La Mairie, pour améliorer l'accès au Parc du Nid-Corbin a réalisé deux nouveaux aménagements piétonniers:

- Une nouvelle entrée par la rue des Templiers juste après l'ancienne distillerie. Pas simple à réaliser ! Il a fallu acheter un bout de terrain, démolir un morceau de clôture, refaire le sol et planter un arbre. Mais maintenant on a une nouvelle entrée bien plus pratique qui évite de faire le tour par le chemin de l'Europe
- Le passage du Nid-Corbin, entre le chemin du Nid-Corbin, au niveau des nouvelles boîtes aux lettres, et le fond du Parc. Là aussi il a fallu acheter un peu de terrain, installer une clôture, nettoyer et aménager un passage-piétons... Du coup pour aller au Parc on peut tourner tout de suite dans le chemin du Nid-Corbin et comme ça on évite de longer la départementale.

Voilà, c'est fait ! Maintenant c'est bien plus commode et plus rapide d'aller au Parc du Nid-Corbin et ça, dans de meilleures conditions de sécurité. Ces accès s'enrichiront par la suite d'une liaison douce entre la route de Boissy aux cailles et le Parc du Nid-Corbin.



**Grand merci aux bénévoles, aux riverains, aux agents municipaux... à toutes celles et ceux qui ont contribué à la création des deux nouveaux aménagements piétonniers créés cette année qui permettent dès maintenant de mieux profiter de notre beau Parc municipal du Nid-Corbin !**



## Fête de la Saint-Loup

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés le deuxième week-end de septembre pour la Saint-Loup.

Il a fait chaud, très chaud ! Cela ne vous a pas empêchés de venir, plutôt vers le milieu de l'après-midi, et vous avez profité toujours aussi joyeusement de toutes les activités : Les jeux pour les enfants, le forum des associations, l'apéritif de la mairie, la musique du groupe Eny's Cover Band, le repas et le plaisir de se retrouver.

Malheureusement, cette année, comme dans toutes les communes proches de massifs forestiers, nous n'avons pas été autorisés à tirer le pourtant traditionnel et très attendu feu d'artifice.

Croyez bien que nous avons été les premiers à le regretter !

Hélas, cette année encore, peut-être faudra-t-il y renoncer...





# Saint-Loup



Nous tenons, encore et toujours, à remercier nos si précieux bénévoles sans qui il serait impossible d'organiser des événements festifs dans notre petit village. Et si cela peut créer des vocations, n'hésitez pas, nous avons toujours besoin de bras !



## Nouvelles plantations au Vaudoué

**On ne change pas une équipe qui gagne !** En effet les plantations du 2 décembre 2022 ont magnifiquement réussi : tous les arbres plantés ont bien pris, probablement grâce au goutte-à-goutte d'arrosage installé par les agents municipaux. En juin dernier, les premières griottes du parc du Nid-Corbin ont même été cueillies...

Alors, le 18 décembre dernier, les mêmes bénévoles se sont mobilisés, et, avec la commission Embellissement du conseil municipal et les agents municipaux, ils ont remis ça !

Huit arbres fruitiers supplémentaires, donnés comme en 2022 par le Parc naturel régional du Gâtinais français (voir le plan du verger ci-dessous), plus cinq arbres (trois érables rouges, un savonnier, un ginkgo biloba) et huit arbustes d'ornementation sont venus compléter les plantations dans le parc du Nid-Corbin. Par ailleurs un nouvel arbre, un murier platane, a été planté dans la cour de l'école pour apporter un peu plus d'ombre aux écoliers.

Au total, entre 2022 et 2023, ce sont plus de 50 arbres, arbres d'ornementation et arbres fruitiers, qui ont été plantés au Vaudoué !

**L'été 2024 pourra être chaud, on saura où trouver de l'ombre !**

## Plantations

### 14 fruitiers plantés le 2 décembre 2022 :

- 1 Poirier beurré Hardy
- 2 Pommier reinette de Versailles
- 3 Prunier reine-claude
- 4 Cerisier Bigarreau
- 5 Prunier bonne de Brie
- 6 Cerisier griotte de Montmorency
- 7 Pommier Gendreville
- 8 Cerisier Hedelfinger
- 9 Pommier Bassard
- 10 Prunier Quetsche
- 11 Mirabellier
- 12 Pommier Belle de Pontoise
- 13 Cerisier Burlat
- 14 Pommier Nouvelle France

### 8 fruitiers plantés le 18 décembre 2023 :

- 15 Cognassier
- 16 Poirier Belle Epine du Mas
- 17 Pommier Locard vert
- 18 Prunier Diaprée bleue
- 19 Pommier Rouge de Bourron
- 20 Pommier Jean Huré
- 21 Cerisier Guigne Rivers
- 22 Cerisier Trompe-Geai





## Les temps ont changé

*Les temps ont changé : les habitants des villages de France et de Navarre n'acceptent plus de voir des véhicules motorisés passer à grande vitesse là où piétons et cyclistes partagent la chaussée à leurs risques et périls !*

*Un peu partout apparaissent des dispositifs qui cherchent à maîtriser la vitesse d'une minorité d'automobilistes dans un souci de sécurité et de confort pour les autres usagers : radars pédagogiques enregistreurs, chicanes, ralentisseurs, plateaux, feux « récompense », stop, etc. Au Vaudoué, au vu de relevés antérieurs de vitesse, nous nous étions engagés à agir. Et nous nous y employons avec nos moyens. En adaptant ces dispositifs au contexte local et en essayant au mieux de conjuguer acceptabilité et efficacité.*

Nous avons dû, en 2023, nous adapter à la réfection programmée de la bande de roulement de la portion sud de la rue des Templiers et nous adapter aux contraintes du contrat rural d'aménagement du cœur de village, mais déjà le résultat est là :

- Une zone 30 a été délimitée, qui devra être renforcée par l'aménagement à venir de la partie nord de la rue des Templiers. Cela se fera dans le cadre du contrat rural qui comprend l'aménagement de la place Pasteur.
- Fermeture du barreau central de la place Pasteur et mise en sens unique pour les véhicules à moteur de la rue de l'Echelle qui permet de rendre cet espace plus convivial.
- Installation de deux nouveaux plateaux sur la portion sud de la rue des Templiers : des relevés ponctuels de vitesse montrent que la vitesse moyenne a été divisée par 2 par rapport à nos mesures antérieures !

Nous avons fait expertiser les 4 plateaux, dont la « conformité dimensionnelle [...] au regard des recommandations formulées par le CEREMA » a été reconnue.



2024 devrait voir disparaître les séparateurs provisoires. Et surtout ce sera l'aboutissement de l'aménagement de la place Pasteur et de la portion nord de la rue des Templiers dans le cadre du contrat rural d'aménagement.

Des aménagements sont prévus pour les rues de la Croix-Blanche, de la Fontaine-de-Fourche et de l'Ermitage... : tout cela nécessitera beaucoup de concertations.

# Centre Communal d'Action Sociale

**Au Vaudoué, il existe un CCAS... Son rôle est de :**

*... vous accueillir, ... vous écouter, ... vous informer, ... vous aider, ... vous orienter*



## Le CCAS a un rôle préventif

Le CCAS organise des actions de prévention dans différents domaines pour favoriser le lien social, prévenir l'isolement, et améliorer le bien-être des personnes âgées.

De l'information, des rencontres, des activités, des ateliers sont proposés.

## Retrouvez les informations utiles

Sur le site internet de la mairie

- Les adresses et n° utiles, n° d'urgence, guide des prestations de la CAF, aide à la téléassistance pour les personnes de + 60 ans ou avec handicap, aide aux aveugles et malvoyants <https://www.levaudoue.fr/vie-quotidienne/ccas/>
- Les lettres d'information de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) <https://www.levaudoue.fr/vie-quotidienne/ccas/les-lettres-d'information-de-la-caf/>
- Articles dans les lettres de la mairie <https://www.levaudoue.fr/les-lettres-mensuelles/>

## Les actions du CCAS

**- Action bien-être pour toutes et tous : les ateliers de méditation**  
Pour favoriser le bien-être pour toutes et tous, des ateliers de méditation ont été mis en place à partir de janvier 2024. Venez y participer dans la limite des places disponibles en vous inscrivant auprès de la mairie. <https://www.levaudoue.fr/2023/12/13/les-ateliers-meditation/>

**- Action pour les jeunes : projet opération "argent de poche"**  
Le dispositif citoyen 'argent de poche' est un volet du programme "Ville Vie Vacances" proposé par les communes aux adolescents de 16 à 18 ans afin d'effectuer des petits chantiers de proximité pendant les vacances scolaires. Les jeunes participent à l'amélioration de leur cadre de vie, moyennant une indemnisation. Cette opération constitue souvent une première découverte du monde du travail.

**Le CCAS soutient les actions visant à :**

- promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs citoyennes et à développer l'esprit critique
- valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie du village
- accompagner les processus d'insertion sociale
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions

## Le CCAS a un rôle d'accueil, d'écoute, d'information, d'aide, d'orientation

Une personne en difficulté financière, fragilisée socialement et/ou en situation de précarité, un besoin d'aide urgente, ponctuelle... C'est le CCAS qu'il faut contacter !

Le premier rôle du CCAS est de conseiller sur les aides disponibles selon la situation personnelle du demandeur. Il l'oriente vers le dispositif le plus adapté puis l'assiste dans la constitution de son dossier.

## Qui contacter ?

En cas de besoin d'aide sociale, pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la mairie par mail, par téléphone, par courrier, ou venir sur place pendant les heures d'ouverture.

Vous serez accueilli(e) en toute discrétion. Un dossier de demande d'aide sociale vous sera remis afin de le compléter et le retourner en mairie.

## Comment fonctionne le CCAS ?

Le conseil d'administration gère le CCAS. Le conseil d'administration est élu par le Maire et son conseil municipal qui a fixé son fonctionnement, ses priorités et ses missions.

Le CCAS dispose d'un budget séparé de celui de la commune qui le finance néanmoins.

## Les bons de Noël reversés

Les bons de Noël distribués aux Valdéens peuvent être redistribués au CCAS, sous anonymat. Ils viendront donc créditer le budget de l'année.

## Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité et les types d'aides sont définis par la politique sociale mise en place par le CCAS. Toute demande d'aide est étudiée, analysée et votée en réunion avec le Maire et les membres du CCAS.

## Qui peut bénéficier du CCAS ?

Plus précisément, les bénéficiaires potentiels peuvent être :

- Les seniors isolés, en perte d'autonomie ou rencontrant des difficultés financières
- Les personnes en situation de handicap
- Les familles en difficulté
- Les personnes sans emploi
- Les personnes sans domicile fixe
- Les personnes vivant des situations de fragilité sociale (problème d'insertion professionnelle, surendettement, santé précaire, etc.)



## Un nouveau-venu sur la plateforme d'apport volontaire Crotte-aux-Loups

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 nos déchets alimentaires, qui représentent un tiers de nos ordures ménagères, doivent être triés pour être valorisés. Cette nouvelle obligation a pour objectif d'alléger notre poubelle et d'éviter le transport et l'incinération de nos déchets qui sont composés à 90 % d'eau.

*En conséquence l'utilisation des composteurs individuels doit être quotidienne.*

*De nombreux foyers valdéens en possèdent déjà un.*

*Mais si vous n'êtes pas équipé, ou si vous ne pouvez pas composter, deux solutions s'offrent à vous :*

- Acheter un composteur. Notre prestataire le SMICTOM en propose à prix réduit (contact tél. : 0800 133 895).
- Déposer vos déchets dans le point d'apport volontaire qui est installé avec les autres bornes **rue de la Crotte-aux-Loups**.

COMPOST



## Les finances du village

### Préalable :

Depuis 2023 nous appliquons une nouvelle nomenclature comptable dite M57 qui sera généralisée à toutes les collectivités territoriales à partir de 2024.

Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux connus au 5 février et peuvent encore évoluer.

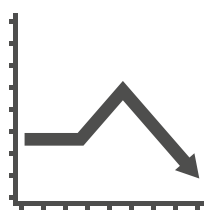
**Nos dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2023 à 633 961€ soit 47 502€ de plus qu'en 2022.** A celles-ci il faut ajouter l'allocation aux investissements de 142 000€ soit un coût total de 775 961€.

**Les recettes réelles de 2023, d'un montant de 789 902€, sont également en hausse (+ 52 102€ / 2022),** essentiellement en raison de l'indexation sur l'inflation des bases fiscales servant au calcul de la taxe foncière.

Après report de l'excédent de l'année dernière de 177 347€, les recettes totales s'élèvent à 967 249€.

**En conséquence, le résultat de fonctionnement, report 2022 inclus, est estimé à ce jour à un excédent de 191 288€, soit 16 103€ de plus qu'en 2022.**

### En savoir plus sur les baisses

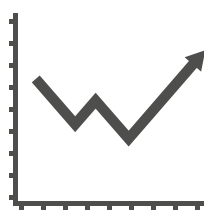


L'ensemble des dépenses de **fournitures** (entretien, scolaires, administratives, plantations...) et de **petits équipements** sont restées stables malgré une hausse de 15% sur les fournitures scolaires, et des remplacements d'équipements sanitaires et autres au niveau de l'école.

Les absences de la **classe de neige** et du feu d'artifice à la **Saint-Loup** (interdit par arrêté préfectoral) génèrent une économie respectivement de 7000€ en net et 6500€.

Enfin, les intérêts financiers de 11 900€ continuent leur baisse régulière (-2100€).

### En savoir plus sur les hausses



Forte augmentation sur les dépenses de **voierie** (+25 120€ / 2022) en raison, d'une part, des travaux de réparation du chemin du Nid-Corbin pour 10 080€ et, d'autre part, du renouvellement par le département de la bande de roulement du sud de la rue des Templiers qui nous a obligé à refaire certains caniveaux pour un coût de 12 336€, Particulièrement faibles en 2022, les **honoraires** facturés cette année sont nettement plus élevés (+14 155€) en raison des conseils nécessaires à l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal, du diagnostic réalisé sur l'église et des prestations de géomètre liées à la réfection du sud de la rue des Templiers et à l'achat de terrains.

Les **frais de personnel**, charges incluses, ont augmenté de 3,5% (+11 040€) en raison de l'augmentation générale des fonctionnaires (+3,5% en juillet 2022 suivi de +3% en juillet 2023). La prime pouvoir d'achat voté au conseil municipal de décembre ne sera versée qu'au cours du 1er semestre 2024.

Augmentation également par rapport à l'année dernière sur la maintenance de l'**éclairage public** (+ 3 100€) avec le remplacement de plusieurs disjoncteurs et de trois horloges crépusculaires.

**Électricité** : malgré la hausse des tarifs de 15%, la facturation n'a augmenté que de 3% par rapport à 2022, fruit des travaux d'isolation réalisés et du réglage de l'éclairage public.

Les dépenses d'**entretien de bâtiments** ont été concentrées cette année sur les logements en location : +9 670€ par rapport à 2022 mais -9 825€ sur les bâtiments publics.

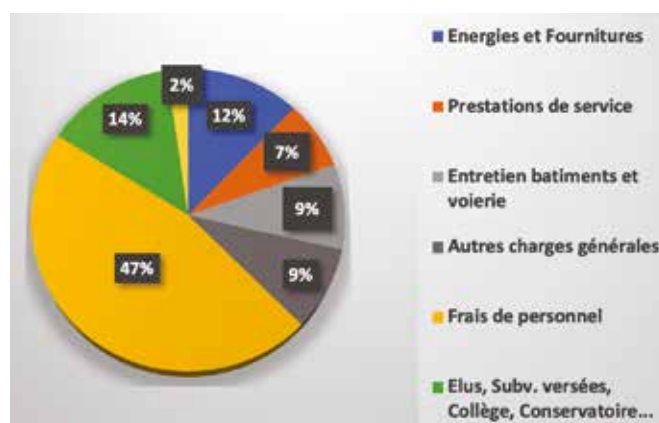
L'achat des **repas scolaires** par la commune est en augmentation de 18%, sans répercussion sur la facturation des parents.

La provision pour **risque d'impayés** sera supérieure de 4 889€ à celle de 2022.

### Dépenses totales de fonctionnement en euros

	2023
Energies et Fournitures	76 537 €
Prestations de service	46 951 €
Entretien batiments et voierie	57 803 €
Autres charges générales	56 180 €
Frais de personnel	294 019 €
Elus, Subv. versées, Collège, Conservatoire...	87 257 €
Charges financières	14 205 €
Allocation Investissements	142 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>774 953 €</b>
<b>Ss-Total Hors allocation investissements</b>	<b>632 953 €</b>

### Dépenses réelles de fonctionnement en % hors allocation aux investissements





## Subventions aux associations

Uniquement 2 changements. Liste complète dans Le Messenger 2023	2023	2022
<b>Total</b>	<b>4 750 €</b>	<b>4 050 €</b>
CAMELEART (Fête de la musique en 2023)	1 300 €	800 €
PUSSA Aide à l'Ukraine	200 €	0 €

## Les contributions communales

Conservatoire de musique	9 798 €
Collège La Chapelle-la-Reine	15 476 €

## Les indemnités des élus

Maire	net mensuel*	914 €
Maire-adjoint	net mensuel*	323 €
Délégué	net mensuel*	187 €
<b>Total brut annuel :</b>		<b>40 443 €</b>
*Fonction publique : +3% au 1er juillet 2023		

## Les investissements

Les dépenses réelles d'investissement en 2023 s'élèvent à 231 477€ et les recettes à 79 394€, soit un solde d'investissement négatif de -152 083€.

Ces recettes proviennent pour moitié de la récupération de TVA sur les investissements d'il y a 2 ans, et des subventions reçues (État, Région, Département, PNRGF, fonds dédiés...)

Après prise en compte de l'allocation de 142 000€ issue du budget de fonctionnement, et du report excédentaire de 2022 de 28 828€, le solde après report devient excédentaire à 18 745€.

Parmi les dépenses, le remboursement d'emprunts de 66 582€ réduit notre dette à 343 000€.



**Peinture (2 944€) ; remplacement des fenêtres (36 944 €)** dont 24 630€ de subvention à recevoir de l'État et des radiateurs (11 666€) dont 50% de subvention à recevoir par le Département ; **meublier école et cantine : 6 565€.**



Rideau métallique, isolation thermique et aménagement du 2<sup>e</sup> étage de la mairie pour **14 450€ subventionnés à 80%** par le Département ; acquisition d'une armoire forte ignifugée pour protéger les recueils de l'état civil, dont les plus anciens remontent au XVII<sup>e</sup> siècle (4 727€).



**Sécurité routière** : installation de 2 plateaux surélevés au sud de la rue des Templiers (16 137€), **subventionnés à hauteur de 14 000€** par les amendes de police départementales.

**Chemin de la Montagne blanche** : 16 200€ dont 11 080€ de subvention du Parc naturel régional du Gâtinais français.



**Parc du Nid-Corbin 10 795€** : clôture, système d'arrosage au goutte à goutte, achat d'un terrain. Les arbres ont été donnés par le PNRGF.

**Place Pasteur 6 402€** : installation de barrières forestières et de jardinières.



**14 398€** ont été investis cette année pour le confort et l'isolation des logements, aujourd'hui tous en location.

# Le bornage de la forêt de Fontainebleau

**Le bornage de la forêt domaniale de Fontainebleau se révèle indissociable de l'histoire de la forêt elle-même.**

## Mais au fait ... pourquoi des bornes ?

De tous temps, les hommes et les communautés humaines ont eu le souci de marquer leur territoire, jadis pour se protéger, mais aussi pour définir et faire connaître à autrui les limites de l'espace dont ils ont la propriété, copiant à leur manière certains usages des animaux. Nous verrons plus loin la succession des méthodes utilisées à Fontainebleau, mais il faut avoir à l'esprit que l'usage de bornes n'a rien d'exceptionnel et se retrouve très largement répandu en France comme hors de nos frontières. De nos jours, de nombreuses bornes datant même de l'époque gallo-romaine subsistent encore. La variété du bornage à Fontainebleau est aussi l'un de ses attraits. Enfin, le critère de « durabilité » de la matière première est apparu, à une certaine époque, prépondérant : nos anciens avaient acquis, de longue date, la maîtrise dans l'art de tailler la pierre... ! Mais nous verrons aussi qu'à l'époque contemporaine il y eut, et il y a encore, d'autres façons de réaliser des bornes.

## L'histoire de la forêt de Fontainebleau marquée par l'histoire de France

L'histoire de la forêt de Fontainebleau, autrefois royale, maintenant domaniale, est fortement marquée par celle de la France. Elle porte en elle la trace des événements survenus au cours des siècles et de l'empreinte induite par les monarques ou notables influents de l'époque.

La délimitation et le bornage de la forêt ont été réalisés progressivement sous Henri II, Henri IV, Louis XIV et surtout Louis XV.

## 1 055 bornes sont numérotées et enregistrées !

Toutes les bornes anciennes sont en grès, vraisemblablement, elles ont toutes été façonnées sur les chantiers de taille ouverts alentour. Il est surtout intéressant de remarquer qu'il existe différentes formes et surtout une grande variété de grandeurs de ces bornes.

Elles mesurent de 3 à 5 pieds de haut (91,44 cm à 152,4 cm), sont creusées sur leur partie supérieure en un guidon profond de 1 pouce (2,54 cm) et noirci.

## Le bornage ne peut bien se comprendre qu'à travers son histoire

**Milieu et fin du XVI<sup>e</sup> siècle : des murs existent encore, des fossés sont creusés, les premières bornes placées**

L'importance plus grande donnée à la conservation du domaine royal se traduit aussi par diverses mesures qui eurent pour but de s'opposer aux empiètements des riverains : une ordonnance du 15 septembre 1564 astreignit les particuliers à communiquer aux agents forestiers les procédures de toute adjudication, par décret, de terres attenantes aux biens du roi. Des ordonnances d'août 1545 et de mai 1597 enjoignirent aux mêmes officiers de faire border, de hautes et apparentes bornes, le pourtour des forêts confiées à leur garde, et d'en faire réaliser, par des peintres, des cartes et figures. Ces dernières prescriptions ne furent pas très bien suivies ; cependant, à Fontainebleau, on fit mettre un certain nombre de bornes et creuser quelques fossés sur la limite extérieure de la forêt, là où n'existaient pas de murs.

Encore maintenant, on observe fréquemment la présence des anciens fossés le long du chemin de bornage, à l'extérieur de la ligne de bornes... Parfois, des bornes sont strictement placées sur le rebord même du fossé...

## 1661-1664 : M. Barillon prend les choses en main !

M. Barillon d'Amoncourt prend les choses en main ; des murs et fossés existent encore et sont entretenus, de nouvelles bornes sont placées : un arrêt du Conseil d'État, d'octobre 1661, ayant ordonné la réformation générale de tous les bois du roi, M. Barillon d'Amoncourt, grand maître des Forêts, chargé en 1664 de procéder à celle de la forêt de Bière, nous apprend qu'à cette époque encore les limites en étaient incertaines : sur la ligne séparative extérieure, les vieux murs, quelques bornes, d'anciens fossés, appartenant tantôt au roi, tantôt aux riverains, ou parfois mitoyens, ainsi que des murs beaucoup plus récents élevés par des particuliers, formaient une démarcation à peu près suffisante.

Cependant, la partie qui touchait Fontainebleau, et les nombreuses enclaves qui se trouvaient dans l'intérieur de la forêt n'étaient pas bornées, leurs limites précises n'étant le plus souvent pas même connues des agents forestiers. Pour y remédier, M. Barillon enjoignit à tous les riverains de lui présenter leurs titres sous trois jours. En ayant pris connaissance, il fit faire, sur le fonds même du roi, aux points où il ne se trouvait ni murs ni fossés capables de former une démarcation durable, des trous destinés à recevoir des bornes ; puis il ordonna aux propriétaires voisins de fournir celles-ci, qui durent avoir quatre pieds de haut (121,92 cm) sur neuf pouces carrés (0,0058 m<sup>2</sup>).

Afin de rendre plus apparentes les limites qui venaient d'être arrêtées, il fut imposé aux adjudicataires d'effectuer des coupes en lisière et de creuser, au long de celles-ci, des fossés de quatre pieds de profondeur, sur six de large. Le procès-verbal de 1664 indiqua seulement la distance entre chacune des bornes, sans rien dire de leur orientation. Il fut clos le 16 janvier 1665 ; un arrêt du Conseil d'État, du 10 juillet suivant, lui donna force de loi.

Quatre ans après, la célèbre ordonnance de 1669 reproduisit toutes les anciennes lois relatives à la conservation du domaine royal ; elle alla même plus loin et greva d'une véritable servitude les propriétés riveraines.

## Louis XIV (1638-1715) à son tour modèle le domaine

Louis XIV augmenta le domaine de Fontainebleau, tout d'abord par divers terrains achetés, tant au milieu des enclaves qu'à l'extérieur pour prolonger à travers les propriétés particulières les principales routes de chasse.

Mais à l'inverse, Louis XIV donna aux religieux carmes des Basses-Loges, en 1651, des terres sur lesquelles était bâti l'ermitage de la Madeleine.



LE BORNAGE - ogazelle - Fernand Chaigneau  
Lunette de Barbizon, avant la forêt



## Le bornage de la forêt de Fontainebleau - suite

**En 1716, le grand maître des Eaux et Forêts Alexandre de la Faluère (1674-1747) intervient.**

**Les murs se sont dégradés, les fossés se sont comblés, des bornes sont cassées et en nombre insuffisant**

Il réduit le nombre de cantons et fait réaliser l'arpentage général de la forêt et visita les limites de celle-ci.

Elles n'étaient pas suffisamment indiquées : des fossés se trouvaient comblés, des murs s'étaient dégradés, des bornes avaient été cassées, le nombre de celles placées en 1664 était d'ailleurs insuffisant ; il fut en conséquence prescrit d'avoir, dans un délai d'un mois à partir du jour de la signification de l'arrêté, à remplacer les bornes qui manquaient, à en planter d'autres, de trois à quatre pieds de haut (91,44 cm à 121,92 cm), pour servir de guidons entre les premières, puis à creuser de nouveaux fossés et à rafraîchir les anciens, le tout en exécution de l'ordonnance de 1669.

Ces prescriptions, par négligence des officiers de maîtrise de Fontainebleau, ne furent suivies d'aucun effet !

**Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : M. Duvaucel prend d'autorité les choses en main !**

**L'usage des fossés est prohibé, la ligne de bornes détermine un chemin de ceinture**

**Louis XV (1710-1774) continua le rachat des enclaves et décida de faire ceindre le domaine royal de bornes**

Toutes ces acquisitions rendaient fort défectueuse la ligne des bornes, qui devenait de moins en moins visible.

Vers 1750, le roi Louis XV décida de faire ceindre le domaine royal de bornes marquant les limites de ses terres.

A peu de chose près, ce domaine constitue aujourd'hui l'essentiel de la commune de Fontainebleau, forêt comprise.

**1750, une date importante – Arrêté du Conseil d'Etat du 16 juin**

**Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1750 précisément, qu'une harmonisation globale fut ordonnée et enfin mise en œuvre.**

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 16 juin 1750, chargea M. Duvaucel, grand maître enquesteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, au département de l'Île-de-France, de faire une nouvelle séparation entre les propriétés riveraines de la forêt, ainsi qu'un plan de celle-ci. Cet arrêt, par dérogation aux termes de l'ordonnance de 1669, prohiba l'usage des fossés, comme gênant la chasse ; il prescrivit de planter, aux frais du roi, sur tous les héritages contigus, des bornes, à trois pieds (91,44 cm) du sol forestier, y compris leur épaisseur ; ces bornes devaient former un chemin de ceinture, entretenu constamment en bon état.

Le procès-verbal marquant en quelque sorte l'achèvement du domaine royal fut homologué par le Conseil d'Etat le 28 septembre 1756. Il fut joint à cet acte un plan de la forêt, à l'échelle 1/8100, levé par M. Lannois, premier arpenteur de la Maîtrise. La contenance indiquée du domaine royal est de 30 445 arpents.

La plupart des acquisitions postérieures furent entourées par de nouvelles bornes portant, en général, le numéro de l'ancienne la plus rapprochée, et différenciées entre elles par les lettres de l'alphabet.



*Borne n° 64 A.  
Dernière borne de la ceinture  
du bois Gauthier, parcelle n° 4.*

**Survient la Révolution ... et la confiscation des biens du clergé**

Les communes remplacèrent les paroisses, et celle de Fontainebleau eut les mêmes limites que la forêt, lesquelles furent alors mal respectées : le chemin de ceinture devint invisible, des bornes furent renversées et des empiètements eurent lieu, sur plus de 300 hectares ; ils furent bientôt réprimés. Le domaine s'accrut de la nue-propriété du Bois-des-Seigneurs, par suite du décret de l'Assemblée nationale du 23 octobre 1790 prononçant la confiscation des biens du clergé.

**Puis Napoléon Ier (1769-1821) rend ces confiscations officielles**

Une loi du 26 mai 1791 avait créé la Liste civile, et partagé les biens du roi en biens domaniaux et biens de dotation de la couronne qui comprenaient, entre autres, la forêt de Fontainebleau. Cette loi, bientôt rendue inutile par la déchéance de Louis XVI, fut remise en vigueur au début de 1805, au profit de Napoléon Ier. Un sénatus-consulte intervint sur le sujet le 30 janvier 1810 et déclara les biens de la couronne inaliénables et imprescriptibles : leur échange ne put avoir lieu qu'en vertu d'un autre sénatus-consulte. Ce même décret ordonna que les parties domaniales éparses sur les rives des forêts de la couronne seraient comprises dans celles-ci, et de ce fait, soustraites aux règles de la prescription.

**Pendant la Restauration aussi ...**

Au commencement de la Restauration, une loi du 8 novembre 1814 ordonna que les biens particuliers du prince montant sur le trône, ou du roi mourant, seraient incorporés au domaine de l'Etat. La forêt de Fontainebleau s'agrandit de nouveau et il faut border !

Des bornes de 5 pieds (152,4 cm) de haut sont installées sur tout le pourtour de la forêt à 3 pieds (91,44 cm) des limites. Il en subsiste 1 050, numérotées en continu, dont une quinzaine porte la couronne royale.

Actuellement, la majeure partie de ces édicules, d'importance assez inégale, existent encore. La borne n° 1050 est celle ayant le plus grand nombre gravé encore conservée. En effet, les 5 suivantes et dernières ont été détruites il y a peu lors de la construction d'un lotissement.

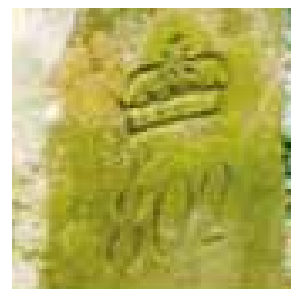
## Le bornage de la forêt de Fontainebleau - suite

### La signification des inscriptions gravées sur les bornes

La lettre C qui suit le numéro de la borne indique Couchant (direction de l'ouest).  
Les lettres A ou G gravées après les numéros étaient inscrites sur les bornes postérieures à 1765.  
Au sommet, un trait simple gravé, dit le « guidon », indique la direction de la prochaine borne.  
Une gravure coudée indique la limite qui tourne à angle droit à l'endroit de la borne.



### Les bornes couronnées



Les bornes couronnées datent de la période Louis-Philippe. Leur seul but était de marquer, comme les autres bornes, les limites du domaine royal.

### Louis-Philippe (1773-1850), lui aussi, continue, agrandit le domaine et borne ...

Sous le règne de Louis-Philippe, une loi du 6 mai 1842 réunit de nouveau à la forêt trois terrains ( $\pm 30$  ha) provenant du domaine particulier de Charles X (1757-1836) ; une autre loi, du 2 août 1844, réunit aussi le parc de la Madeleine (45 ha).

Le long chapelet de bornes dressées, ceinturant non seulement la forêt mais aussi la ville, parfois de façon régulière, parfois de façon apparemment désordonnée, ne peut manquer de susciter l'admiration et soulever des interrogations.

Vieux, pour l'essentiel, de plus de trois siècles et demi et, pour une part, de beaucoup plus, ce patrimoine exceptionnel est parvenu pratiquement complet jusqu'à nous et reste, aujourd'hui encore, pour l'Office national des forêts comme pour les riverains, la référence déterminant certaines limites du domaine de Fontainebleau, hors acquisitions plus ou moins récentes.

### Milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et ensuite : on ajuste en moins ou en plus

Des jugements du tribunal de Melun, du 1er octobre et du 11 mars 1846, prononcèrent l'expropriation de 42 hectares pour l'édification de la ligne de chemin de fer de Lyon par la Bourgogne. Au moins 21 bornes érigées auparavant ont disparu lors des travaux.

### Les campagnes de travaux ont fait disparaître des bornes

La construction de l'autoroute A6 (entre 1953 et 1971) et des routes firent disparaître plusieurs bornes. Mais de tout cela, des preuves nous manquent.

Le périmètre actuel s'étend sur 182 km, dont 132 km sont bornés, le reste étant matérialisé par des fossés.

### La grande diversité des bornes anciennes et leur datation

Quelques bornes anciennes curieuses, parmi beaucoup d'autres :



N° 572  
Parcelle 830  
Associée à une petite  
borne portant en gravure



N° 81  
Parcelle 462  
Réparée avec des grilles en fer



N° 1039  
Parcelle 5  
Cassée, réduite à un moignon



N° 905  
Parcelle 360  
Complètement enterrée  
Entrée du Château de



## Le bornage de la forêt de Fontainebleau - fin

En parcourant le chemin de bornage, on observe une grande rigueur dans la succession de la numérotation, de la borne n° 1 à la borne n° 1049, la 1050 ayant disparu (à l'exception des extensions ou enclaves bornées avec un chiffre accolé à une lettre A, B, ou G, etc.). Par contre, on remarque des séries de bornes, car repérables par leurs dimensions et les caractères de leur gravure, à peu près homogènes ; à l'opposé, dans certains secteurs, on observe une extrême variété, autant dans les dimensions que sur la forme de la gravure du chiffre. Il existe aussi des bornes qui, manifestement, ont été récupérées car nombreuses sont celles portant un double numérotage, parfois à peu près lisible mais souvent semi ou très effacé (ce qui pourrait leur conférer un « grand âge »). Toutes ces observations participent à l'impression de grande diversité des bornes, dont on peut déduire ceci : ce bornage homogène, indiscutablement, date de 1750 et des années suivantes ; les bornes de ceinture datent donc de cette époque, au moins pour leur implantation et leur numérotation. On peut en effet croire que, par endroits, des bornes neuves auront probablement été mêlées à des bornes beaucoup plus anciennes, récupérées ou déjà en place.

Quelques curiosités d'époque récente :



1049 – Récente, en grès  
Avon – Avenue de la Forêt  
La Butte Montceau  
Parcelle N°5



800 – Basse, en ciment  
Rte de la Boissière  
Parcelle 335



795 – Petite, en granite  
Dans le gazon de bord de route  
Rte D137, entrée de Bois le Roi



797 – Petite, en granite  
Noyée dans le bitume  
au milieu du carrefour  
(proximité de 795)

Le béton et le granite ont remplacé le grès taillé : ces petites bornes ont certes moins de charme et s'enlisent tout doucement dans le sable, le gazon ou l'humus forestier...



### Localisation interactive des bornes

Fruit du travail minutieux réalisé par Philippe CIBOIS, membre des Amis de la forêt de Fontainebleau, cette carte propose un recensement des anciennes bornes et délimitations de la forêt de Fontainebleau. Pas moins de 1 050 bornes sont répertoriées et environ 950 photos des bornes encore en place agrémentent le parcours.



scannez le QR code pour accéder à la carte interactive

#### Nota

Volontairement n'ont pas été citées les bornes des sites forestiers des Trois Pignons et de Coquibus ou autres bornes ayant eu une autre fonction (bornes cylindriques marquant le périmètre de l'ancien Polygone d'artillerie, bornes militaires, bornes « aux échelles »).

#### Unité de valeurs des mesures citées

1 pied = 30,48 cm

1 pouce = 2,54 cm

1 arpent (linéaire) = 58,47 m

1 arpent (surface) = 3418,89 m<sup>2</sup>, soit 0,342 ha

1 pouce carré = 0,00064516 m<sup>2</sup>

#### Source

Les Amis de la forêt de Fontainebleau

Fontainebleau-Forêt

Petit Patrimoine

« Histoire de la forêt de Fontainebleau », par Paul Domet', sous-inspecteur des Forêts, 1873

« Histoire du bornage et des bornes à travers l'histoire de la forêt domaniale de Fontainebleau », Pierre Graber avril 2006

# La maladie de Lyme, protégez-vous des tiques !



Bien que toute petite, la tique, si elle est infectée par une certaine bactérie, peut être dangereuse et déclencher la maladie de Lyme.

La borréliose, aussi appelée maladie de Lyme, est due à une bactérie. Cette maladie vectorielle est une zoonose.

D'après les dernières données disponibles, sans doute plus de 60 000 personnes contracteraient chaque année la maladie de Lyme.

Cette maladie infectieuse est non contagieuse.

Quelles sont les personnes les plus touchées par la maladie ?

A quelle période de l'année ?

Généralement, les hospitalisations pour cette pathologie liée à une piqûre de tique ont lieu entre juin et octobre. Les enfants de 5 à 9 ans et les adultes de 70 à 79 ans seraient les plus touchés.

Le taux d'incidence de cette maladie a tendance à augmenter. Faute d'être diagnostiquée à temps, elle peut provoquer des atteintes cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires pouvant être très invalidantes.

## LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



### 1 Couvre-toi

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



### 2 Utilise des répulsifs

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



### 3 Évite les herbes hautes et les feuilles mortes

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



### 4 Examine-toi

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. **N'essaie pas de l'enlever tout seul !**



### 5 Fais retirer la tique

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un **crochet à tiques**, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



### 6 Surveille la zone où tu as été piqué

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un **médecin**. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.

### Qu'est-ce qu'une tique ?

C'est une petite bête qui vit dans la nature.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

### Pourquoi éviter les piqûres de tiques ?

Une fois qu'une tique a piqué, elle peut rester sur ton corps pendant plusieurs jours.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

**POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.**

Pour plus d'information : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>  
[www.citique.fr/signalement-tique](http://www.citique.fr/signalement-tique)



© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016. Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques. Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France





## J'identifie les situations à risque

### • OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



### • QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

**Les professionnels qui travaillent dans la nature :** bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

**Les amateurs d'activités dans la nature :** promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



### • À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.



## Ce qu'il faut retenir

### POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

**Avant et pendant une activité dans la nature :**

- Je **couvre** mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je **reste** sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un **tire-tique**.

**Après une activité dans la nature :**

- J'**inspecte** soigneusement mon corps.

**Après avoir été piqué par une tique :**

- Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

### POUR SIGNALER UNE PIQÛRE DE TIQUE ET SA GÉOLOCALISATION :

- Je télécharge l'application gratuite pour smartphone « Signalement tique » disponible à l'adresse : [http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement\\_TIQUE](http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE)

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.



## MALADIES VECTORIELLES Les connaître pour se protéger



# MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

## Je reconnais la maladie et ses symptômes

### • LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borreliose de Lyme**, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

### • QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

## J'apprends à me protéger

### • COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un **tire-tique** (disponible en pharmacie).



### • COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

### • QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

#### COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



ET

Utilisez un **tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

#### OU, À DÉFAUT,



ET



Utilisez une **pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

#### Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

# PLUi qu'èsaquo ?

## Pourquoi un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF) exerce, dans le cadre de ses compétences obligatoires attribuées par la loi, l'aménagement de l'espace communautaire.

A ce titre elle a décidé par délibération du 24 mars 2021 d'élaborer le Plan local d'urbanisme intercommunal qui s'appliquera à l'ensemble de nos 26 communes qui constituent son territoire, soit un bassin de vie de 68000 habitants pour une superficie de 43700 ha dont 22000 ha de bois et forêts.

Cette échelle intercommunale permet d'apporter une réponse pertinente aux problématiques des déplacements, de l'habitat et du logement, du développement économique, de la protection des espaces naturels et forestiers.

## Qui participe à l'élaboration du PLUi ?

### La CAPF

Pour l'accompagner dans sa rédaction, la CAPF s'est attaché les services du cabinet d'études CITADIA, qui a une expérience de plus de vingt-cinq ans en matière de planification et d'aménagement du territoire. Ce chantier de plusieurs années, d'un montant de 807000 € ttc (tranche ferme), bénéficie d'une aide de l'Etat de 186 000 €.

### Les communes

Bien évidemment la CAPF mène la rédaction du PLUi, la main dans la main avec ses communes membres. L'élaboration d'un document unique qui doit tenir compte de l'identité de nos 26 communes n'est pas simple. C'est pourquoi des groupes de travail regroupés par «territoires» ont été constitués pour faciliter l'adoption de règles communes qui soient adaptées à notre environnement bâti et paysager. Le Vaudoué fait ainsi partie du groupe de travail formé par les communes d'Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Recluses, Tousson, Ury.

Des réunions de travail sont également menées avec les élus de chaque commune pour tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles et ainsi faire du « sur mesure » tant sur le plan réglementaire que sur le plan graphique.

### Les personnes publiques associées

Les personnes publiques associées (l'Etat, la Région Ile-de-France, le département, la chambre de commerce, la chambre de l'agriculture) sont également parties prenantes et donnent des avis et émettent des recommandations.

### Les habitants

A travers les réunions, les échanges, la cartographie active mise à disposition sur le site de la CAPF <http://plui-pays-fontainebleau.fr/>, les habitants, les artisans, exploitants agricoles et les commerçants sont consultés. La dernière réunion (quelques Valdéennes et Valdéens y ont participé) a eu lieu à Achères le 12 décembre 2023 sous forme d'un atelier participatif sur les règles à prévoir dans le futur règlement du PLUi.

## Où en est-on du PLUi ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui doit se substituer à notre Plan local d'urbanisme valdéen, en 2025, est bien avancé. Entamé en 2021, ce document de planification va définir les

## LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?

### Les étapes de son élaboration

Nous sommes ici



grandes orientations politiques de nos 26 communes dans le domaine de l'aménagement à l'horizon de 10 à 15 ans.

Deux étapes ont été franchies dans son élaboration

- Le rapport de présentation a établi un diagnostic général de nos communes. Il comprend une évaluation environnementale, présente les impacts du document et les mesures qui sont mises en œuvre pour les minimiser voire les supprimer.
- Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) rédigé début 2023 détermine le projet du territoire et fixe les objectifs communaux.

En cette fin d'année et jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, nos communes travaillent sur deux pièces maîtresses qui vont traduire la teneur du PADD, à savoir :

- le règlement écrit qui fixe notamment les règles d'implantation, de hauteurs, d'aspects extérieurs des constructions ;
- le plan graphique qui délimite les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), les zones naturelles et forestières (N), mais aussi les secteurs désignés sous le vocable d'Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle (OAP) qui sont dédiés à un développement ou à des équipements particuliers.

## Que veut-on pour le Vaudoué

Dans les grandes lignes, nous avons fixé comme objectifs pour le Vaudoué

- un développement maîtrisé dans l'enveloppe urbaine actuelle, qui ne comprendra pas d'extension,
- la valorisation de notre patrimoine bâti,
- la protection des zones naturelles et agricoles.

Vous avez lu précédemment que la concertation avec les habitants est bien lancée. Mais rien n'est aussi précieux que de vous convier à une réunion publique dans notre village, réunion qui vous permettra de vous informer, de vous exprimer sur ce document qui va conditionner notre environnement et la vie de notre village.

Nous aurons à cœur de vous l'annoncer par flyer dès que les cartographies et le règlement seront disponibles.

**Alors surveillez vos boîtes aux lettres !**





## Une année bien remplie qui s'achève...

Toute l'équipe de **Caméléart** a été très heureuse de vous faire découvrir des nouveautés blues, véritables pépites, dans des genres différents avec les **Mojo Twins** et les **No Money Kids**.

Un public toujours plus nombreux a pu savourer cette nouvelle édition de Musique en Gâtinais dans un nouveau cadre, avec une restauration certes simplifiée mais toujours locale et réalisée avec grand soin à partir de produits frais.

Fin septembre, le **trio alto**, flûte et harpe mené par des musiciens de classe nationale : **Maud Gastinel, Franck Masquelier et Céline Mata**, a proposé un fabuleux concert classique dans notre belle église.

Enfin, l'atelier théâtre a clôturé l'année début octobre en proposant deux représentations de « **L'Ombre du doute** », spectacle mis en scène par **Christophe Calmel**, d'après la pièce de **Réginald Rose** « **Douze Hommes en colère** ». Deux très belles représentations, chaque fois salle comble, ont valu de chaleureux applaudissements et d'élogieux commentaires aux comédiens.

## Tous ces événements ont été très appréciés des spectateurs, nos fidèles soutiens.

*Ils ont été rendus possibles grâce à la mobilisation de tous nos précieux et indispensables bénévoles, au soutien logistique et technique de Loditech, au prêt de matériel de la fromagerie Loiseau et au soutien technique et financier de la municipalité ainsi que celui du département de Seine-et-Marne, de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, du PNRGF et du Crédit agricole.*

## Toute l'équipe de Caméléart vous souhaite une très belle nouvelle année et vous donne rendez-vous autour de nouveaux événements en 2024 !







## Entente Sportive de la Forêt (ESF)

La section athlétisme de l'Entente Sportive de la Forêt relance la course "Les 16 km verts du Vaudoué" en collaboration avec l'équipe municipale du Vaudoué.

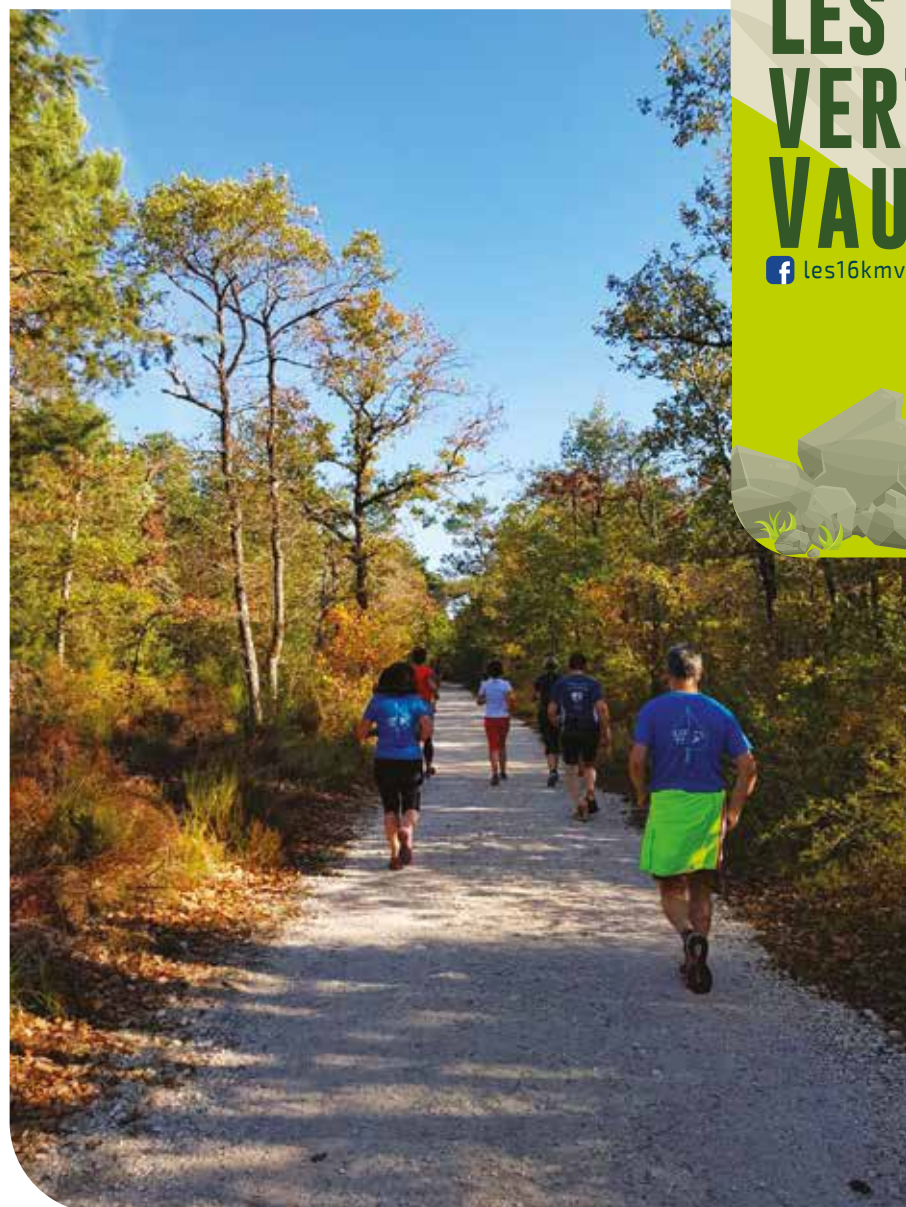
Le **17 mars** prochain, cette **course nature** se déroulera sur le secteur des **Trois Pignons**.

Départ et arrivée dans le village du Vaudoué, place Pasteur.

Pour organiser cette manifestation nous avons besoin de **bénévoles** pour signaler, guider, accueillir, surveiller, ravitailler...

Rejoignez notre équipe, contactez-nous sur [esf.athle@gmail.com](mailto:esf.athle@gmail.com), participez à cette journée sous le signe du sport nature et de la convivialité.

Une réunion d'information se tiendra dans la salle polyvalente municipale le vendredi 2 février à 20 h 30.



course nature  
**17 MARS 2024**  
10h00  
**LES 16KM VERTS DU VAUDOUE**  
f les16kmvertsduvaudoué i  
ESF 77  
Inscription  
QR code

# ESF

Et, si l'ambiance vous a plu, pourquoi ne pas essayer la marche nordique ou la course à pied dans notre si belle forêt.

Vous pouvez faire un essai gratuit dès maintenant. Consultez notre site [esf77.com](http://esf77.com) pour connaître les horaires et contacter les responsables.



## L'association des parents d'élèves Apprentis Sourciers



Nouvelle équipe pour cette année 2023 ! Les personnes changent mais l'objectif et la motivation restent intactes : faire plaisir à nos enfants autour de moments festifs et contribuer financièrement aux projets pédagogiques de nos écoliers valdéens, de la maternelle jusqu'à leur entrée au collège.

### LA KERMESSE

Le contexte de sécurité autour des lieux publics au mois de juin a bien failli conduire à son annulation. Mais grâce au courage de notre maire et la détermination de notre directrice, la fête a pu avoir lieu.

Les enfants ont enchanté leurs parents avec leur spectacle de danse et chant préparé avec leurs maîtresses. Puis, ils ont pu se divertir autour des traditionnels jeux de tombola (chamboule-tout, tire à la carabine...). Une buvette et restauration rapide ont pu permettre de se retrouver en toute convivialité, tout en profitant du tirage de la tombola.

Un grand merci aux entreprises participantes du Vaudoué qui n'ont pas hésitées à sponsoriser l'événement.



### HALLOWEEN

Malgré le temps maussade des vacances de la Toussaint, les monstres, sorcières et personnages terrifiants se sont donné rendez-vous place des Acacias pour engloutir des bonbons et jeter des sorts.

Bravo aux enfants pour leurs déguisements terrifiants...

### MARCHÉ DE NOËL

Nouveauté cette année, l'APE et la bibliothèque du Vaudoué se sont associées pour proposer une journée de Noël aux enfants.

Le dimanche 10 décembre sur la place Pasteur, les visiteurs pouvaient profiter d'un marché de Noël avec des exposants locaux, et une buvette-restauration tenue par l'APE avec notamment huîtres, foie gras et crêpes.

Dans la salle des fêtes, les enfants pouvaient tester des activités autour du cirque avec la troupe des Baladins des Etoiles.

Vers l'heure du goûter, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants dans la magnifique calèche tirée par des ânes. Une boîte aux lettres était à disposition pour poster les lettres de Noël.

Toute la journée, l'association PUSSA a collecté de nombreux jouets, jeux et peluches au profit des enfants ukrainiens.

Merci aux visiteurs, participants, bénévoles pour avoir partagé cette journée magique de Noël !



**Encadré : Envie de devenir bénévole ou de sponsoriser un événement pour les enfants ? !  
Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour aider à la préparation d'événements  
ou de lots pour la tombola, par exemple, alors si vous êtes intéressés,  
contactez-nous à : [apevaudou@gmail.com](mailto:apevaudou@gmail.com) ou 06 19 32 01 63**

# L'Age d'Or : année 2023

L'AG de janvier a réuni près de 100 personnes. La traditionnelle galette a clôturé l'après-midi.

Cette année encore, nous avons pu proposer avec succès des sorties et manifestations variées, réunissant parfois jusqu'à plus de 50 participants.

Au repas dansant de la Saint-Valentin en février, toujours très réussi, a succédé une sortie au théâtre à Paris, une sortie à la faïencerie de Gien et la visite du château de la Bussière, une journée dans le Perche à la Ferté-Bernard dans une ferme d'élevage de cerfs et une promenade en bateaux sur les canaux.

Notre voyage annuel nous a fait découvrir le Lubéron et ses magnifiques paysages d'ocre, ses villages pittoresques, ses sites et monuments exceptionnels qui ont ravi nos adhérents.

La tenue d'un stand au vide-greniers n'a pas vraiment répondu à nos attentes par manque de fréquentation, sans doute due à la grosse chaleur !

A la rentrée, le pique-nique a réuni 60 participants, grâce à la générosité de la municipalité qui chaque année nous prête barnums, tables et bancs et la buvette de la fête de la Saint-Loup a régalié petits et grands.

La visite et le spectacle équestre éblouissant du château de Chantilly a été un pur moment de bonheur.

L'après-midi jeux, agrémenté d'une tombola, a récompensé chaque participant.



A noter : chaque jeudi après-midi, le groupe « belote » est rejoint par d'autres adeptes de jeux de société, divers et variés.

Et pour terminer l'année en beauté, c'est un Noël féérique musical et tout en couleurs qui nous attend au château de Versailles !

**Si vous souhaitez rejoindre l'association**, consultez notre site Web et nos réseaux sociaux, vous pourrez suivre toute notre actualité et peut-être nous adresser votre formulaire d'inscription... **A très vite !**

Le bureau : Louise, Michèle, Françoise, Jocelyne et Jean-Marc.

<http://www.associationagedor.com/>

<https://www.facebook.com/agedorduvaudoue>

<https://www.instagram.com/associationlagedor/>

## PUSSA

### En septembre 2023, nous avons fêté un an de l'association PUSSA.

Cela fait déjà un an que cette association organise des convois humanitaires en Ukraine. Malgré des difficultés administratives ou l'abandon de certains mécénats, elle a réussi à livrer en Ukraine durant ses 8 voyages :

- **7 générateurs** (2 à l'orphelinat de Lviv, 1 au centre de réfugiés de Lviv, 3 au village de Rohatyn, 1 pour une grande famille d'accueil)
- **2 lave-linges et un four** à l'hôpital de Lviv
- **2 déshumidificateurs** au centre de réfugiés à Lviv
- **16 chauffages** (3 à Kherson, 7 dans le district de Frankovsij et Widimir, 6 à Rohatyn à 90 km au sud de Lviv)
- **800 kg** alimentaires et chocolats
- **200 kg** d'hygiène
- **1 000 kg** de vêtements
- **300 kg** de bougies et en plus 1 fauteuil handicapé, des affaires scolaires, des peluches, jouets pour enfants

Le convoi en avril 2023 à Zytomierz et Boutcha en compagnie de Maxime Berthelot, journaliste à la « République de Seine-et-Marne », a été finalisé par un article de 10 pages.

### En août 2023, à Zytomierz, Kiev, l'association a livré :

- **2 fauteuils roulants** (1 à Zytomierz et 1 à l'hôpital militaire de Vyzhorod, région de Kiev) et 3 déambulateurs de 40 kg
- **665 kg** alimentaires et chocolats
- **632 kg** de vêtements
- **187 kg** matériels scolaires
- **37 kg** de matériels médicaux
- **40 kg** d'hygiène
- **15 kg** de jouets
- **334 kg** de thé
- **752 kg** de bougies
- **456 kg** de paraffine

**Soit au total plus de 8 tonnes de marchandises.**



**L'association PUSSA poursuit ses convois et continue à agir pour le peuple ukrainien.**



## Du côté de l'Avenir du Vaudoué

### 2023 belle année pour les cyclistes de l'ADV

**Quatre sorties cyclistes ont jalonné l'année :**

- **Le 10 avril**, promenade dans la fraîcheur printanière en passant par le chemin de Casse-Bouteille, pause à « Graine de Café » à Achères-la-Forêt, et retour par le chemin des Béorlots.
- **Le 1<sup>er</sup> mai**, dans le cadre de la manifestation du Muguet à Boissy-aux-Cailles, balade forestière avec découverte des anémones pulsatilles et des orchidées sauvages de la clairière de Château-Renard près de la fontaine de Fourches.
- **Le 10 juin**, concocté par Henri, un magnifique tour du massif de Fontainebleau (environ 75 km) avec une pause-repas bien méritée à la brasserie de la gare d'Avon-Fontainebleau pour recharger les batteries des cyclistes... (et de leurs montures pour celles et ceux qui avaient opté pour le VAE).
- **Le 19 novembre**, en profitant d'une éclaircie bienvenue dans cet automne pluvieux, participation à la « Millacoise », la grande manifestation de VTT organisée par le club cycliste de la Vallée de l'Ecole dans la forêt des Trois Pignons.

*De beaux souvenirs pour toutes et tous !*

*Rendez-vous au printemps prochain pour de nouvelles aventures !*



### Buvette du vide-greniers

Tenue par les associations PUSSA et ADV. Jacques, Laurent et Joëlle triment, après avoir déployé la bannière BUVETTE, ils se préparent à proposer les délicieuses viennoiseries de Joëlle. Viendront ensuite les boissons et les sandwiches, formules avec dessert, lesquels se sont vendus comme des petits pains.



### Trocante du 6 mai

Les trocs de plants de tomates, de courgettes, ainsi que toutes sortes de légumes ont obtenu leur succès habituel. Des fleurs, des bulbes, enfin des ustensiles de jardinage ont été échangés avec bonheur. Les Valdéens sont désormais des adeptes de ces échanges printaniers. En fin de journée, s'il reste quelques pots non échangés ils font l'affaire de personnes moins bien loties, venues les mains vides.

*Alors rendez-vous à la brocante de mai 2024 !*

### Fête de la Saint-Loup, forum et buvette

Le forum nous permet chaque année des échanges fructueux avec les autres associations locales.

Nous avons tenu la buvette dans une ambiance plus que chaleureuse. Merci à nos bénévoles, dont Michel qui a assuré un débit de bière très opérationnel, c'est un pro !



### Brico-café du 15 avril 2023

Une grande réussite pour ce 1<sup>er</sup> brico-café, dont l'initiative revient à Jacques. Nous avons réuni des ateliers de :

**Couture**, activement mené par Danielle, Anne-Marie et Nathalie, les demandes allaient de petits raccommodages à des conseils sur des machines à coudre.

**Réparations et expertises électroniques** pour des pannes de petits appareils, assuré par Michel et Jacques.

**Réparation de matériel informatique**, assuré par Thomas.

**Restauration d'objets en bois**, tenu par nos experts bois, Claude et François.

**Réparation de vélos**, que nos amis de l'association ATA de Dannemois ont eu la gentillesse d'assurer. Merci à eux !



### CONFÉRENCE BIODIVERSITÉ Vendredi 8 décembre

Sur le thème de la biodiversité près de chez soi : ses principes, comment protéger et préserver. Animée par Guillaume LARREGLE de l'Association naturaliste de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau.

## Collectif des Trois Pignons (C3Pi)



### C3Pi agit à tous les niveaux pour la préservation de la forêt.

Un temps fort a été la publication du rapport de l'Académie des Sciences sur *Les forêts françaises face au changement climatique*, synthèse de deux années d'auditions des meilleurs spécialistes de la forêt, et dont le président de **C3Pi** est un des rédacteurs. Face aux discours contradictoires, ce rapport fournit une base solide sur laquelle il est possible de s'appuyer. En particulier, devant la dégradation du puits de carbone des forêts, le rapport dénonce l'augmentation excessive des coupes préconisée par la Stratégie Nationale Bas Carbone.



### De nouvelles coupes sanitaires

Elles sont prévues sur la parcelle 14 du Coquibus. Il est vrai que les chênes pédonculés semblent souffrir des sécheresses successives de ces dernières années. **C3Pi** a effectué une nouvelle reconnaissance de cette parcelle sur laquelle des plantations de chênes pubescents et sessiles, plus résistants, sont en cours. On note aussi une invasion du raisin d'Amérique (phytolaque) sur les zones de passage des engins forestiers.

### Les parcelles 148 et 149

Le long du chemin de la Mée ont fait l'objet d'un martelage pour la mise en place de cloisonnements forestiers (passages de 4 m de large tous les 24 m) et coupes d'amélioration. **C3Pi** a reconnu les parcelles lors d'une de ses sorties, puis a participé au martelage avec l'ONF. Notre principale demande était de ne rien couper, hors arbres dangereux, dans une bande de 20 m le long des chemins principaux, et en particulier le long du diverticule du sentier des 25 bosses. Cette demande a été respectée, et on peut noter le souci manifeste de préservation des paysages lors de ce martelage. Sauf exceptions, uniquement des pins sylvestres ont été marqués, en privilégiant les chênes et les pins maritimes. Globalement, les coupes sur ces parcelles sont limitées, les cloisonnements pouvant souvent être tracés en contournant les arbres en place. Les relations avec les équipes de terrain de l'ONF sont cordiales. Cela n'empêchera pas **C3Pi** de maintenir sa vigilance.



\*ANVL: Association des Naturalistes de la Vallée du Loing



## Mariages

24 Juin 2023

Andréa VAMOS et Jean-Paul CAULIN-RECOING

02 Septembre 2023

Andréa Mc CANN et Jonathan STERN

## Naissances

28 Janvier 2023

Zachary, Baptiste, Fatty CHERREY MUBANGA DI BETI à Etampes (91)

24 Août 2023

Thalya GAUTRET à Fontainebleau (77)

30 Novembre 2023

June USZPOLEWICZ à Fontainebleau (77)

## Décès

01 Mars 2023

Michel, Jean FRANÇOIS à Melun (77)

31 Octobre 2023

François, Bernard JANKOWIAK au Vaudoué

02 Novembre 2023

Catherine GRUNBERG à Créteil (94)

10 Novembre 2023

Catherine, Annick GUITTON à Fontainebleau (77)



# VOS PRESTATAIRES LOCAUX

## Bar - Tabac - FDJ

L'embuscade  
33, rue des Templiers  
Tél : 01 64 23 06 59

## Epicerie TAGADA

2, Place Pasteur  
7/7 jours  
Lundi au Dimanche de 8h30 à 21h00  
Tél : 01 60 70 06 59

## Délice Pizzas

Place Pasteur  
Vendredi de 18h à 21h  
Tél : 06 14 84 37 29

## Pharmacie Vignon

23, rue des Templiers  
Lundi 14h30 - 19h30  
Mardi au Samedi :  
9h à 12h30 - 14h30 à 19h30  
Tél : 01 64 24 75 50

## Infirmière

Catherine Desaintjean  
Sur RDV  
Mobile : 06 38 86 29  
Tél : 01 64 98 74 15

## Agence Postale Communale

2, rue des Acacias  
Lundi 09h30 - 12h00  
Mercredi 10h00 - 12h00  
Jeudi 09h30 - 12h00  
Vendredi 09h30 - 12h00  
Samedi 10h00 - 12h00  
Tél : 01 60 70 46 32

## Agence Valdéenne

33, rue des Templiers  
immobilier@agencevaldeenne.fr  
Tél : 01 60 70 38 98  
Mobile : 06 86 35 22 12

## BABC PARIS

Barbara Cialini  
Créatrice de bijoux fantaisie et Petits accessoires de mode  
2, rue des Bosquets  
babcparis@gmail.com  
Tél : 06 79 69 50 87

## Maçonnerie PERROT

38, Place du Marché - Milly-la-Forêt  
contact@perrot-sas.fr  
Tél : 01 64 98 83 93

## LABEL NATURE

Cheffe de cuisine à domicile.  
Laura VERMET  
4, Chemin de la Montagne Blanche  
label.nature@yahoo.com  
Tél : 06 19 32 01 63

## Gestion de Patrimoine Conseil Indépendant

Emmanuel Berthelin  
Orias inscription ORIAS n° 100 533 38  
emmanuelberthelin@sfr.fr  
Tél : 01 64 69 13 80

## WorkinCalm

Espace de coworking  
Amandine Bonneroy  
5, rue des Templiers  
amandine@workincalm.fr  
Tél : 06 07 94 01 25

## Enzo Paysage

Création, Entretien, Aménagement  
Enzo GALDEANO  
4 rue de la Croix Blanche  
enzopaysage77123@gmail.com  
Tél : 06 18 44 84 97

## Travaux d'Installation Electrique DEMULEC SARL

Jean Murat  
Siège social : 2 B, rue des Tilleuls  
77123 Tousson  
Tél : 06 65 12 50 73

## Commanderie des Molosses

Alexandra Galdeano  
Elevage familial Dogue de Bordeaux  
4, rue de la Croix Blanche  
Tél : 06 27 81 57 58

## Des sabots dans la forêt

Balades, randonnées, yoga et cheval  
Ludivine Mouton  
dessabotsdanslforet@gmail.com  
Tél : 06 68 34 00 70

## Création et Renouveau

Françoise Collignon  
Restauration de siège à l'ancienne & Transmission de savoir faire  
Restauration de cadres / Dorure à la feuille  
16, rue des Templiers  
creationrenouveau@gmail.com  
Tél : 06 81 04 31 66

## Climb with us

Professionnels de l'escalade  
Encadrement et stages  
Spectacle aérien et événementiel vertical  
climbwithusparis@gmail.com  
Tél : 06 25 22 40 43  
18 bis rue de Milly  
77930 PERTHES-EN-GÂTINAIS

## LADOUHALO

Charlotte Fournier  
Création et organisation d'événements sportifs, festifs, de loisirs et culturels.  
ladouhalo@gmail.com  
Tél : 06 35 54 82 30

## Core-Plex

Informatique Générale et Industrielle  
Prototypage  
Thomas Grolleau  
69, rue des Templiers  
contact@core-plex.com  
Tél : 06 08 57 98 28

## JML CREASITES

Web Designer  
jmlcreation@gmail.com  
www.jmlcreasites.com  
Tél : 06 45 90 19 89

## Diététicienne - Nutritionniste

Virginie Berthelin  
Installée à Barbizon  
virginiebnutrition@gmail.com  
Tél : 06 15 24 26 56

## Soins Esthétiques

Camille Vekeman  
23, rue des Templiers  
Sur RDV au 07 82 27 48 57

## JOEMA FRIPERIE

Boutique ambulante de vêtements et accessoires de seconde main  
<https://www.joema-friperie.com>  
info.joema@gmail.com

## TECHNISAT

Antenniste - Canalsat  
Interphone - Portails - Automatisation  
2, Sentier des Près  
Tél : 01 64 24 50 56

## PRESCAMEX

Extensométrie  
10, rue des Ardennes  
Tél : 01 60 39 61 61

## Aux Trois Pignons Vélo

Service de réparation de vélos  
Pierric Vallot  
19 rue des Tournesols  
77760 La Chapelle-La-Reine  
contact@aux3pignons.fr  
Tél : 06 60 87 75 31

## La Pom' de pin

Service de traiteur  
Spécialités antillaises sur commande  
14, rue de la Croix blanche  
Tél : 06 10 56 84 85